AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Véronique Cronier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité, que :

Le Conseil municipal de Wentworth-Nord se prononcera, lors de sa prochaine session régulière, sur la demande de dérogation mineure DM 2021-0250.

Cette session qui sera publique ou à huis clos, se tiendra le 18 juin 2021 à 19h00 au Centre communautaire de Laurel, situé au 3470, route Principale à Wentworth-Nord.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2021-0250

Lot 5 589 992 et 5 589 993 du cadastre du Québec, chemin du Mont-Pelé (Montfort)

Nature de la demande :

- Autoriser la création du lot projeté 6 394 006 qui possédera une superficie de 5 349,60 mètres carrés et une profondeur moyenne de 58,09 mètres au lieu que ce lot possède une superficie minimale de 10 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 100 mètres tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-68 (SFX Lisbourg).

- Autoriser la création du lot projeté 6 393 959 qui possédera une superficie de 7 204,40 mètres carrés au lieu que ce lot possède une superficie minimale de 10 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone H-68 (SFX Lisbourg).

- Autorisé que le lot 5 589 992 du cadastre du Québec possède une superficie de 9 738,80 mètres carrés au lieu de posséder une superficie minimale de 10 000 mètres carrés, tel que prévu à la grille des usages et normes de la zone habitation H-68 (SFX Lisbourg).

Dispositions réglementaires affectées :

- Règlement de lotissement n° 2017-497, Dimensions et superficies minimales des lots, article 12 : Toute opération cadastrale ayant pour but la création d'un lot à bâtir doit respecter les dimensions et superficies minimales prescrites à cet effet à la grille des usages et normes de la zone où doit prendre place le projet.

- Règlement de zonage n° 2017-498, Grille des usages et normes de la zone habitation H-68 (SFX Lisbourg): Tout terrain doit respecter une superficie minimale de 10 000 mètres carrés et une profondeur minimale de 100 mètres.

CONSIDÉRANT LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES CAUSÉES PAR LE CORONAVIRUS (COVID-19) ET LE FAIT QU'IL EST POSSIBLE QUE LA SÉANCE DU CONSEIL SE TIENNE À HUIS CLOS, QUICONQUE EST INTÉRESSÉ PAR CETTE DEMANDE PEUT SE FAIRE ENTENDRE AUPRÈS DU CONSEIL PAR COURRIEL À secretariat@wentworth-nord.ca , AVANT 16 HEURES, LE 17 JUIN 2021.

Donné à Wentworth-Nord, ce 2e jour du mois de juin deux mille vingt et un.

Véronique Cronier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h, ce 2e jour du mois de juin deux mille vingt et un.

Véronique Cronier
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim